

Règlement Intérieur TEAM K 37

CODE MORAL DE TEAM K 37:

Adhérent de TEAM K37, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- **d'honnêteté**

- **de non agressivité**

- **d'humilité**

- **de respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs, et de nos partenaires**

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques enseignées qu'exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches. Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TEAMK37 (remis à jour le 03/04/2014)

Article 1: Les cotisations d'inscriptions et de stages **ne seront pas remboursables**, sous aucun prétexte.

Article 2: Le certificat médical doit être fourni **dès le premier cours** et mentionner les disciplines. Dans le cas contraire, l'adhérent ne peut prétendre à participer aux cours.

Article 3: L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Article 4: Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.

Article 5: Merci de maintenir les locaux propres. Toute détérioration sera imputée aux auteurs de cette dernière. Les chaussures d'extérieur sont **interdites** sur le tatami.

Article 6: L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral du club TEAMK37 écrit ci-dessus et autorise l'utilisation de son image sur différents supports (photos et vidéos par exemple).

Article 7: L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription, n'ayant pas la **tenue officielle** ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.

Article 8: L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le comité directeur sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de TEAM K 37, ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

La présidente,

Céline Raphaël